



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
06/03/2023

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt Trois, le six mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 février 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés : Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi).

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :

Absente : Mme Garraud

Secrétaire : M. Richard Dersi

Objet : Inscription d'une servitude de passage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;
Vu le document d'arpentage n°2947V rédigé par Sylvain VARENNE, Géomètre-Expert ;
Vu la délibération n°2021/91 du 4 octobre 2021 autorisant la vente de l'ancienne école maternelle de la Violette à LEZ'ARTS COLLECTIF ;

Considérant que la parcelle cadastrale BL n°546 destinée à être cédée n'a pas d'accès direct sur le domaine public communal,

Considérant que pour permettre à l'acquéreur de pouvoir accéder au bâtiment vendu il convient d'inscrire une servitude de passage à son profit sur la parcelle BL 547,

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE d'inscrire une servitude de passage réelle et perpétuelle, pour les piétons et les véhicules à moteur, au profit de LEZ'ARTS COLLECTIF, telle que figurant au plan annexé à la délibération, le fond dominant étant constitué de la parcelle BL 546 et le fond servant de la parcelle BL 547.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ainsi qu'à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI

PLAN DE DIVISION

Département de l'Ardèche
Commune de Le Teil

Cadastre : BL n° 546 et 547
(anciennement BL n° 228)

Propriétaire : Commune de Le Teil

Réf: DOS-2022-013 Echelle: 1 / 250 Fait à Le Teil, le 01/02/2022

Sylvain VARENNE Géomètre-Expert

19 Boulevard Stalingrad - 07400 LE TEIL

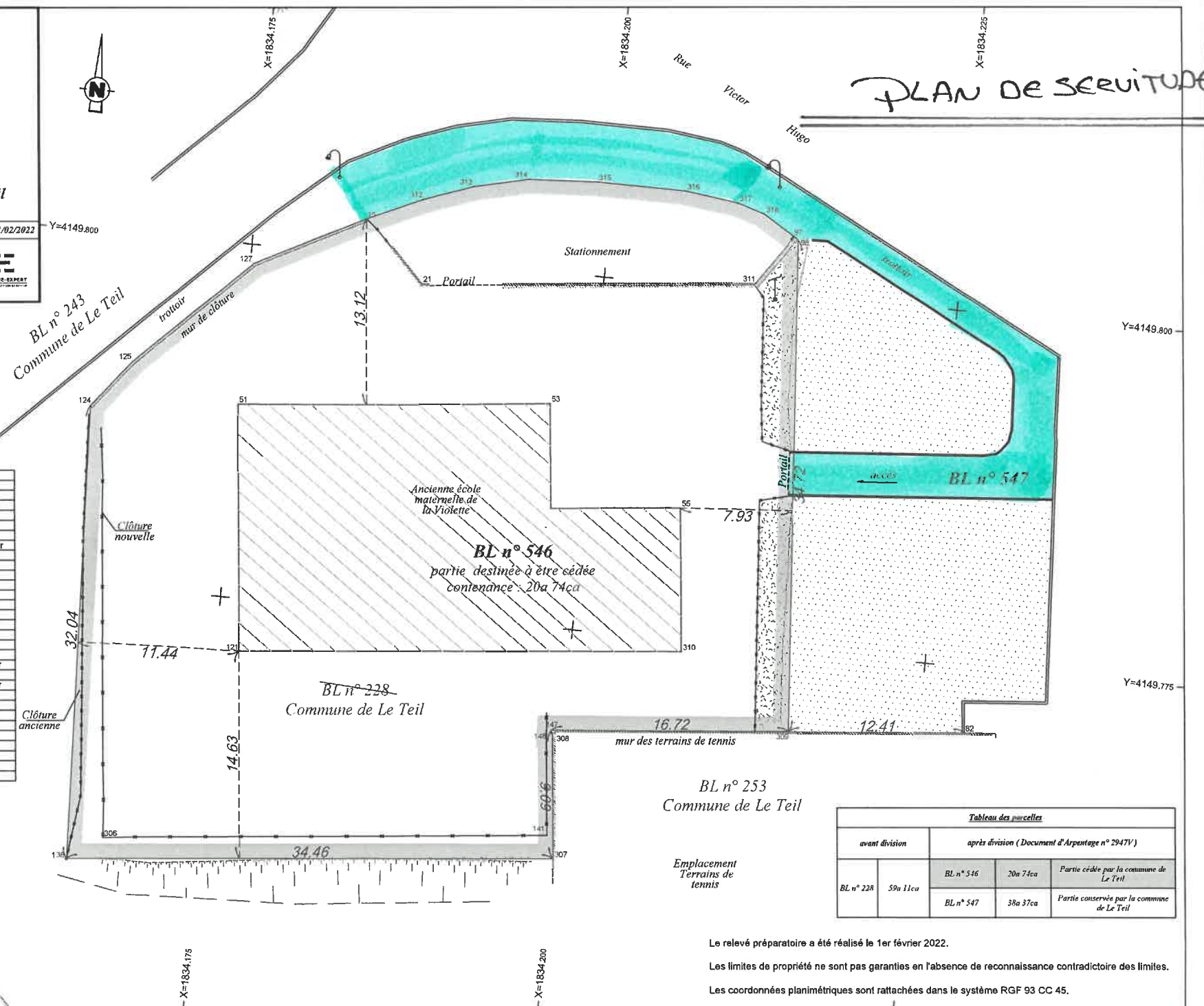
T: 09.73.24.71.03 - P: 06.52.15.32.62 - Fax: 09.58.50.21.69

Email: varenne.sylvain.geo@gmail.com



PLAN DE SERVITUDE

Tableau des points			
MAT	X	Y	Nature
15	1834182.84	4149802.54	angle mur
21	1834187.20	4149798.36	angle mur
51	1834175.00	4149783.68	angle bâtiment
53	1834187.00	4149790.79	angle bâtiment
55	1834206.82	4149784.32	angle bâtiment
82	1834228.18	4149770.37	intersection bordure - mur
97	1834213.16	4149804.09	angle mur
98	1834213.38	4149803.93	angle mur
121	1834176.64	4149771.29	angle bâtiment
124	1834164.58	4149787.61	angle mur
125	1834167.33	4149791.03	angle mur
127	1834175.24	4149788.68	angle mur
138	1834165.78	4149785.60	angle clôture
141	1834199.51	4149760.37	angle clôture
147	1834199.18	4149767.84	angle mur
148	1834199.16	4149767.63	angle mur
306	1834188.23	4149757.29	angle clôture
307	1834200.08	4149768.79	marque peinture sur mur
308	1834199.25	4149767.64	angle mur
309	1834215.82	4149769.30	marque peinture sur mur
310	1834207.79	4149774.18	angle bâtiment
311	1834210.68	4149800.59	angle mur
312	1834186.79	4149804.33	clou d'arpentage
313	1834190.27	4149805.57	clou d'arpentage
314	1834194.04	4149806.43	clou d'arpentage
315	1834198.99	4149806.70	clou d'arpentage
316	1834205.17	4149806.65	clou d'arpentage
317	1834208.90	4149806.15	clou d'arpentage
318	1834210.85	4149805.53	clou d'arpentage



Y=4149.750 BL n° 229
Mme Michèle GRILLO
M. Christian GRILLO

Tableau des parcelles				
avant division		après division (Document d'Arpentage n° 2947V)		
BL n° 228	59a 11ca	BL n° 546	20a 74ca	Partie cédée par la commune de Le Teil
		BL n° 547	38a 37ca	Partie conservée par la commune de Le Teil

BL n° 253
Commune de Le Teil

Emplacement
Terrains de
tennis

Le relevé préparatoire a été réalisé le 1er février 2022.
Les limites de propriété ne sont pas garanties en l'absence de reconnaissance contradictoire des limites.
Les coordonnées planimétriques sont rattachées dans le système RGF 93 CC 45.